

Note de synthèse du cours du Prof. Eloi Laurent du 10 avril 2014

L'approche social-écologique

Par Nastassja Lan-Ying Boehm

Partout dans le monde, nous sommes confrontés à des phénomènes climatiques, tels que des inondations, tremblements de terre, ouragans, et ainsi de suite. Or, ces événements ne feront que s'accroître à l'avenir et, paradoxalement, à mesure que les effets des crises écologiques se font plus tangibles, un recul du débat écologique est constaté. Ainsi, les exigences deviennent plus pressantes ; nous sommes ramenés à une urgence environnementale. Que faisons-nous aujourd'hui pour que les générations futures soient moins affectées par les phénomènes climatiques ? Quelles politiques sociales et écologiques pouvons-nous élaborer et mettre en œuvre afin de domestiquer le risque social et écologique¹ et penser l'environnement sur le long terme ? Comment se fixer des objectifs et les atteindre ? Afin d'appréhender ces enjeux d'éthique et de justice, E. Laurent propose l'approche social-écologique, « chaînon manquant » du développement durable.

L'économie écologique s'ouvre sur des disciplines multiples et ne se restreint pas au domaine de l'économie néoclassique ; il s'agit d'un dialogue entre les sciences politiques, l'histoire, la sociologie, etc. En d'autres termes, la social-écologie vise à intégrer la dimension des sciences sociales et des humanités dans la question du développement soutenable afin de résoudre les crises écologiques révélées par les sciences dures. E. Laurent parle de « transition social-écologique » en évoquant la nécessité d'apporter des changements dans les comportements ainsi que les attitudes.

En effet, selon Ostrom, il n'existe guère de fatalité écologique, étant donné que les « crises écologiques sont des questions sociales qui peuvent se comprendre à la lumière des inégalités de revenu et de pouvoir et se résoudre à l'aide des principes de justice et au moyen de bonnes institutions » (E. Laurent). Ainsi, les événements climatiques ne frappent pas de manière homogène. À titre d'exemple, en Angleterre, les inondations touchent les plus démunis (absence d'assurance). De manière analogue, en France, la taxe carbone concerne particulièrement les classes sociales les plus défavorisées.

Si la relation cause à effet est inéluctable entre les inégalités sociales et les crises écologiques, il convient de mentionner qu'elle se joue à double sens (détérioration des inégalités sociales par les crises écologiques) – créant ainsi un cercle vicieux. En France, par exemple, des logements mal isolés entraînent une surconsommation de l'énergie, engendrant dès lors une spirale de la pauvreté écologique et énergétique. Comme mentionné précédemment, il est primordial de mettre en place des politiques sociales et écologiques afin d'éviter au mieux les inégalités. Dans le cas des problèmes d'isolation des logements, une rénovation thermique des bâtiments permettrait de sortir de la précarité, créer des emplois (non dé-localisables) et réduire les gaz à effet de serre, ce qui contribuerait également à une amélioration de l'environnement. Aussi, la « transition social-écologique doit être juste » (E. Laurent), car certes, moins nous avons de ressources, plus les effets de ces crises se feront ressentir.

Quid du développement soutenable ? La réussite sociale va de pair avec une augmentation de la consommation, ce qui a pour effet de dégrader l'environnement (pollution atmosphérique). Toutefois, la pauvreté et le besoin sont considérés comme les plus grands pollueurs du fait

¹ Exemples : dégradation de l'eau et pollution atmosphérique.

qu'ils contribuent à la destruction de notre capital naturel ainsi qu'à la dégradation de la biodiversité. L'inégalité accroît l'irresponsabilité écologique des plus aisés au sein de chaque nation et entre les pays du Nord et du Sud. Un exemple qui peut être cité est le transfert des déchets dans les zones pauvres. Toutefois, l'éducation morale constitue une des clés pour penser le social et l'environnemental car, avec l'éducation, vient la sensibilité écologique. Il s'agit bien là d'un paradoxe puisque plus nous sommes aisés, plus nous laissons une empreinte écologique en raison de notre mode de vie. Les enjeux de la responsabilité environnementale soulèvent de nombreux débats où la question de la justice dans les négociations politiques est abordée. Les pays développés possèdent-ils une dette écologique envers les pays émergents ?

Le climat constitue un bien commun, la responsabilité est de ce fait partagée, cependant différente selon les nations. Les pays du Nord ont pu se développer grâce aux énergies fossiles et une consommation accrue de celles-ci provoque leur épuisement progressif ainsi qu'une augmentation des gaz à effets de serre, eux-mêmes engendrant des perturbations climatiques (tornades, inondations, etc). Aussi, parce que nous avons été les premiers émetteurs de ces gaz, nous avons une responsabilité écologique, tournée vers le passé². E. Laurent évoque, à cet effet, la notion du « pollueur-payeur ». Quant à la Chine, qui est le plus grand pollueur au monde actuellement, elle n'est pas soumise aux efforts pour la réduction des gaz à effet de serre. Afin de comprendre ceci, il est important de porter à nouveau un regard sur la temporalité. L'Empire du Milieu est un pays en transition, et il apparaît clairement que, si nous voulons espérer d'elle la signature du protocole de Kyoto, il est important que les autres pays respectent préalablement le traité.

E. Laurent dénonce également l'existence de diverses inégalités environnementales, telles que les inégalités d'accès, d'exposition au risque, et ainsi de suite. Il évoque notamment la pollution comme inégalité. La Chine, par exemple, doit faire face à des crises écologiques liées à la pollution atmosphérique et de l'eau. Dans des cas extrêmes, nous parlons même des « villages du cancer ». Ces externalités négatives font naître des mouvements de démocratie par l'écologie. Ceci n'est pas sans rappeler le mouvement des justices environnementales qui a pris place aux États-Unis lors des années 1980. En outre, la pollution – ainsi qu'un faible niveau d'éducation – perpétuent les inégalités sociales. Finalement, il existe des inégalités face aux catastrophes social-écologiques. En effet, par l'occupation des sols, le risque de subir entre autres des tornades ainsi que des tremblements de terre est accru. Notre revenu social détermine notre protection. D'autres exemples peuvent être mentionnés, comme la canicule de 2003³ ou l'ouragan Katrina⁴.

L'intervention de E. Laurent sur les enjeux du développement durables et les crises écologiques a été enrichissante sur bien des aspects. Il a su dégager des questions d'éthique et de justice liées à la question de l'environnemental et du social et proposer des solutions en utilisant l'approche social-écologique.

² Toutefois, il est à noter qu'il est souvent question de responsabilité tournée vers le futur.

³ Population le plus à risque : les personnes pauvres et isolées.

⁴ Population le plus à risque : les Noirs & endroits à risque et reculés, difficilement accessible par les secours.